

VOUS ÊTES COPROPRIÉTAIRE ET POSSÉDEZ UN LOGEMENT À LOUER ?



La garantie Visale assure gratuitement les revenus locatifs, un atout pour le budget des copropriétaires bailleurs !

UNE GARANTIE CONTRE LES LOYERS IMPAYÉS

Dans un contexte de montée en puissance des obligations de travaux, la garantie Visale est la solution de cautionnement gratuite pour sécuriser vos revenus locatifs. **En réglant les loyers impayés d'un locataire rencontrant des difficultés temporaires, Action Logement avec Visale contribue à préserver votre budget et vous pouvez continuer à assurer le paiement de vos charges de copropriété.**



« Visale me permet de sécuriser mes revenus locatifs pour pouvoir couvrir mes charges dans le contexte des travaux de rénovation énergétique exigés par la législation. »

Bailleur particulier - Lille



« Dans un contexte économique incertain, la sécurisation locative devient incontournable. Comme Visale n'engage aucuns frais supplémentaire, c'est un réel coup de pouce pour les bailleurs. »

Syndic de copropriété - Marseille

Bénéficiez des conseils de votre Syndic de copropriété FNAIM et sécurisez vos revenus locatifs en louant votre bien à un locataire certifié Visale !



- **Simple, rapide et 100 % dématérialisé.**
- **Aucune franchise ni carence.**
- **Remboursement sous 15 jours maximum** dès qu'un impayé est constitué.
- **Prise en charge des procédures et des frais contentieux** par Action Logement.

COMMENT ?

1

Rendez-vous sur [visale.fr](https://www.visale.fr) et créez votre compte

2

Saisissez le nom et le numéro du visa de votre locataire

3

Obtenez votre contrat de cautionnement sans avoir à fournir de justificatifs

4

Signez le bail avec votre locataire



VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Action Logement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE